

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 26 juin 2006
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 36

Tous les délégués, sauf

Mme HITTLER (excusée), M. FROELICH, M. E. HELMER, qui étaient représentés respectivement par M. VOGEL, M. FEIG., M. A. HELMER.

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, M. MEYER, M. KLIPFEL,
M. ZINCK, M. LIEHN, M. WEISBECKER, M. MOYEMONT, (excusés) ;
MM. AMRHEIN, MESSMER, HERRLE, SUSS, TREIBER.

DEL. N° 075/2006conseil

OBJET : HOTEL D'ENTREPRISES DE LA SAUER

**DEPOT ET SIGNATURE D'UNE D. T. (DECLARATION DE TRAVAUX –
CLOTURE) EN VUE DE LA POSE D'UNE CLOTURE ET D'UN PORTAIL**

- *CONSIDERANT la nécessité de procéder à la pose d'une clôture et d'un portail à l'hôtel d'entreprises de la Sauer à Eschbach,*
- *CONSIDERANT les formalités à accomplir en vue de la réalisation desdits travaux,*
- *VU l'avis du bureau en date du 12 juin 2006,*
- *ENTENDU l'exposé de M. Sibler, vice-président chargé du dossier,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide d'entreprendre les travaux de pose d'une clôture et d'un portail aux abords de l'hôtel d'entreprises de la Sauer à Eschbach, dont le coût prévisionnel s'élève à 30 000 HT ;**
- **demande au président de procéder à la déclaration des travaux ;**
- **autorise le président à signer ladite déclaration des travaux, ainsi que tous documents administratifs se rapportant à cette décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 10 juillet 2006

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

